



23^e session du groupe de travail de l'examen périodique universel
LIBAN
Intervention du Luxembourg
(Genève, le 2 novembre 2015)

Monsieur le Président,

Ma délégation salue les efforts entrepris par les autorités libanaises depuis son premier EPU, notamment l'adoption d'une nouvelle loi portant sur la protection des femmes et des membres de la famille à l'égard de la violence domestique, ainsi que le Plan national pour les droits de l'homme.

Tout en se félicitant de la ratification de la Convention contre la **torture** ainsi que son Protocole facultatif, il n'en demeure pas moins que des défis persistent en la matière.

Le Luxembourg recommande au Liban de prendre les mesures législatives appropriées, afin de transposer en droit interne les dispositions de ces deux instruments juridiques et ce en vue d'en assurer l'application effective.

Le Luxembourg recommande également d'instaurer sans délai un moratoire de droit sur les exécutions et d'adhérer au Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques en vue d'abolir de manière définitive la **peine de mort**.

Le Luxembourg recommande au Liban de retirer toutes ses réserves à la **Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes**.

Enfin, ma délégation tient à manifester son soutien au Liban et voudrait remercier les autorités libanaises pour leurs efforts immenses quant à l'accueil et à l'aide qu'elle fournit aux réfugiés syriens, malgré l'impact énorme sur les capacités d'accueil et de fournitures de base du pays.

Je vous remercie.